

Évaluation HCERES

Mobilisons-nous !

Chère camarade, cher camarade,

L'HCERES a livré ses évaluations sur les formations des établissements publics de l'ESR de la vague E (Hauts-de-France, Île-de-France hors Paris, Mayotte et Île de la Réunion). Le nombre d'avis défavorables est anormalement élevé (jusqu'à 80 % de l'offre de formation de certains établissements). Des retours sont demandés aux équipes dans des délais inacceptables, sur des critères largement discutables et complètement décontextualisés. Ces critères font en particulier fi des contraintes budgétaires qui pèsent sur les formations : au fond, c'est reprocher l'austérité budgétaire de l'État aux formations qui, en réalité, en sont l'objet et les victimes. Ces critères reposent par ailleurs sur une conception sous-jacente et très discutable des formations, posant l'approche par compétences comme incontournable et remettant frontalement en cause la liberté pédagogique.

Quel est le rôle du MESR dans le processus alors que l'HCERES est, légalement, une autorité indépendante ? Si les critères de l'évaluation de l'HCERES sont déjà discutables, c'est le processus de prise de décision de l'HCERES complètement opaque et conduisant à formuler des avis particulièrement sévères et injustifiés, qui doit être clarifié. Quels sont les véritables objectifs de cette "évaluation" ? Donner des prétextes pour fermer massivement des formations ? Aider les collègues à améliorer les formations ? Comment les avis ont-ils été émis ? Le SNESUP-FSU demande de la transparence et une clarification sur l'ensemble de ces points.

Les responsables de formation et les équipes pédagogiques sont des enseignant-es ainsi que des concepteurs et conceptrices hautement qualifié-es. Comment leur reprocher un taux d'encadrement en baisse alors qu'il est le résultat du manque d'investissement de l'État et de la limitation drastique de ses plafonds d'emplois ? Ceux-ci n'ont notamment pas permis les recrutements en proportion de l'évolution du nombre d'étudiant-es du baby-boom de l'an 2000, dont le pic est attendu en 2028 alors que le nombre de départs en retraite sur cette période sera massif ? Au-delà du manque de respect manifeste des collègues, le SNESUP-FSU dénonce les injonctions contradictoires auxquelles ces avis soumettent les responsables de formation alors que les équipes pédagogiques sont déjà fortement sollicitées. Les évaluations ne reposent que sur des critères qui ne laissent pas de place pour décrire le fond et les conditions du travail pédagogique.

Le SNESUP-FSU dénonce les délais imposés par l'HCERES, qui plus est en pleine période de pause pédagogique. Il demande qu'un moratoire soit immédiatement mis en œuvre tant que l'HCERES n'aura pas clarifié publiquement son projet, les règles et les éléments présidant aux évaluations.

Des assemblées générales sont déjà prévues dans nombre d'établissements la semaine prochaine. Le 3 mars à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, le 6 mars à Nanterre Université et à l'Université Gustave Eiffel. D'autres seront programmées rapidement. Le SNESUP-FSU appelle à les organiser et à y participer pour discuter le plus largement possible de la stratégie collective à adopter face à ces avis HCERES particulièrement méprisants et pervers.

Salutations syndicales,

Caroline Mauriat et Anne Roger, secrétaires générales du SNESUP-FSU

Paris, le 26 février 2025